

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze

Le premier juin

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : le 26 mai 2015

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 25 Votants : 25

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- Mme BOMPOIL Jocelyne- M. BOUSSEAU Yannick- M. BUESSLER-MUELA Patrick- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

ABSENTS: M. BRIAND Jean-Yves-M. CHATAL Jean-Paul

Délibération n°2015D51: Tarifs 2015-2016 des Ateliers « CAEM / Musique des Arts

Lors de sa séance du 4 mai 2015, le conseil municipal a décidé de réduire le volume horaire de musique à 31 heures par semaine au lieu de 46,58 heures pour faire face au coût supporté par la commune ce qui générera pour la commune un gain de 25 000 € environ par an, ceci à compter de la rentrée de septembre 2015.

Après concertation avec les professeurs du CAEM, il est proposé de privilégier les cours collectifs.

Ceci précisé, M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir fixer les tarifs 2015-2016 des ateliers du CAEM à partir de la grille tarifaire proposée par la commission « culture » :

Tarifs par trimestre

Départements	NIVILLAC		Extérieurs	
	Tarifs actuels	Proposition	Tarifs actuels	Proposition
Eveil et Jardin musical	28,00 € 57,00 €	50,00 €	42,00 € 86,00 €	80,00 €

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Collectif seul	57,00 €	65,00 €	86,00 €	95,00 €
Théâtre	80,00 €	92,00 €	120,00 €	135,00 €

Département	Tarifs pour les habitants de la commune	
	Tarif actuel	Proposition
Cours individuel +1 collectif	120,00 €	135,00 € + 15,00 € = 150,00 €

Concernant les extérieurs, les élèves financent l'intégralité de leurs cours individuels soit 900 €/an + 45 €/ an pour un collectif.

A partir de ces éléments, L'assemblée est invitée à se prononcer sur les propositions tarifaires.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs mentionnés ci-dessus qui prendront effet à la rentrée de septembre 2015.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2015D44 visée le 3 juin 2015.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alain GUIHARD

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.